

Mention Complémentaire Aéronautique

Option Avions à Moteurs à Turbines



Toute personne souhaitant devenir technicien·ne aéronautique.



OBJECTIFS

Le titulaire de la Mention Complémentaire Aéronautique exerce dans les entreprises de la maintenance et les compagnies aériennes. Il intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés au maintien de la navigabilité aéronautique. Il exerce son activité sur tous les systèmes d'aéronefs (systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatique, électriques, moteurs, etc.).

Ce-tte futur-e technicien-ne pourra, après expérience, obtenir une Licence Part 66.





- > Enseignement général **Anglais**
- > Enseignement professionnel Technique numérique, règles de l'art et pratiques d'entretien, législation aéronautique, système d'aéronef, motorisation, hélice, etc.
- > Travaux pratiques Dépannage, pratique d'entretien, intervention de maintenance, etc.

Code diplôme: RNCP37924

Date d'enregistrement de la certification :

28/07/2023

Mention Complémentaire **Aéronautique** Option Avions à Moteurs à Turbines

DURÉE

- > 12 mois
- > 614 heures

PRÉREQUIS

- > Âge : 16 à 29 ans (au-delà pour les personnes reconnues RQTH)
- > Baccalauréat professionnel aéronautique option Systèmes

PÉDAGOGIE

> En présentiel

DISPOSITIF D'ACCÈS

> Contrat d'apprentissage, dispositif Pro A pour les salariés en mobilité (en alternance)

ÉVALUATION ET VALIDATION

> Épreuves CCF (Contrôle en cours de formation), Épreuves ponctuelles (Éducation Nationale) et Partie 66 (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne)

POURSUITE D'ÉTUDES

- > Licence Partie 66 B2
- > BTS Aéronautique















